



ANNULATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
PAR LE PÉTITIONNAIRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé le 11/08/2023	PC n° 091 599 23 50008

Par : Monsieur Marc WERQUIN

Demeurant : 21b rue Saint Spire,
91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

Adresse du terrain : 21b rue Saint Spire,
91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

Pour : Construction d'un garage

Cadastré : C 1214

Surface du terrain : 722 m²

Destination : Habitation

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 juin 2015,

Vu la zone UA du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté n°2023-87 accordant en date du 19 septembre 2023, le permis de construire n° 091 599 23 50008,

Vu l'arrêté municipal n°2023-111 du 05 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à M. Gérald LEFÈVRE, Maire Adjoint pour l'urbanisme,

Vu la demande d'annulation formulée par Monsieur Marc WERQUIN en date du 30 mai 2024,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le permis de construire susvisé est **ANNULÉ**.

Fait à Soisy sur Ecole,

Le 3 juin 2024

Le Maire, Franck LEFÈVRE

Et par délégation, Gérald LEFÈVRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.